



# Communiqué de presse

Contacts :

**Frédéric SOUILLOT**

Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.86.01

**Patricia Drevon**

Secrétaire confédérale

**Secteur de  
l'Organisation, des  
Outre-Mer et des  
Affaires juridiques**

✉ [pdrevon](mailto:pdrevon@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.83.47

&

**Sylvia Veitl**

**Secrétaire générale de la  
Fédération FO de la  
Pharmacie, du Cuir et de  
l'Habillement**

✉ [secretariat@fo-  
pharma-cuir-  
habillement.com](mailto:secretariat@fo-pharma-cuir-habillement.com)

## Les salariés des laboratoires ont gagné. FO fait respecter le droit de grève

Face à une nouvelle attaque sur le droit de grève, la fédération de la Pharmacie FO et la confédération FO ont obtenu gain de cause contre un arrêté de réquisition pris par le préfet d'Ile et Vilaine à l'encontre de salariés de laboratoires de biologie médicale en lutte pour leurs salaires.

Le tribunal réaffirme que le droit de grève est une liberté fondamentale et constate que l'arrêté pour le suspendre porte une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté.

FO enjoint les pouvoirs publics et les employeurs à cesser cette pratique de réquisition ou de menaces et appelle tous les salariés à rejoindre les actions entreprises le mardi 18 octobre 2022.

Paris, le 15 octobre 2022

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

<http://www.force-ouvriere.fr>